



Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse,

Vu le règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 fixant les conditions d'admission au stage, le déroulement du stage et l'examen de fin de stage ouvrant l'accès aux fonctions de formateur d'adultes, notamment le chapitre Ier.- L'examen-concours d'admission au stage des fonctions de formateur d'adultes ;

Arrête :

Article unique : Le concours de recrutement pour la fonction de formateur d'adultes en enseignement théorique, spécialité « sciences économiques et sociales » comporte les trois épreuves de classement suivantes :

1. Une dissertation, rédigée en langue française, devant permettre d'apprécier les connaissances en économie politique (théorie économique, actualité économique). L'épreuve, d'une durée de quatre heures, est dotée du coefficient 1.
2. Une épreuve, rédigée en langue française, devant permettre d'apprécier les connaissances théoriques et pratiques en économie de gestion, en statistiques et probabilités et en mathématiques financières. Cette épreuve, comprenant les éléments de comptabilité, d'analyse financière, de droit commercial et civil, est basée sur le programme prévu pour les classes de 3^e, 2^e et 1^e de l'enseignement secondaire. L'épreuve, d'une durée de trois heures, est dotée du coefficient 1.
<http://portal.education.lu/Default.aspx?alias=portal.education.lu/programmes&#la-210756-20132014#la-210756-20132014>
3. Un exposé oral fait en langue française et portant sur un texte économique rédigé en français, en anglais ou en allemand, selon décision du jury. L'exposé sera suivi d'une discussion en langue française au cours de laquelle le candidat répondra à des questions en relation avec le texte. Le jury appréciera notamment la cohérence de l'exposé, l'expression orale, la faculté de synthèse et la capacité du candidat de répondre aux questions du jury. L'épreuve, d'une durée d'une heure pour la préparation et d'une demi-heure, pour l'exposé et la discussion est dotée du coefficient 2.

Luxembourg, le - 2 FEV. 2015

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse,